



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 07 décembre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Autorisation
d'engager 1/4 des
investissements
Budget Principal

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE,
Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL,
Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
01 décembre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL à
Jacqueline RATABOUIL, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL
à Charles PAULY.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU,
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Javier DE LA CASA,
Dominique DUBLOIS, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN,
Cédric LEMOINE, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES,
Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU,
Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL.

PAR DELEGATION
LE

Absents: François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES,
Didier MAERTEN, René MERIC, Henri POISSON, Bruno POMART, Régine
SURRE.

Signature

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.



Monsieur le Président informe le conseil communautaire que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes peut, sur autorisation du Conseil Communautaire engager, liquider et mandater avant le vote du prochain budget principal, ¼ des crédits inscrits au budget précédent (décisions modificatives comprises).

Les crédits d'investissements 2022 hors remboursement de la dette et dépenses imprévues étant de 4 481 331,97 €. Monsieur le Président demande l'autorisation au conseil d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 1 120 000€.

Monsieur le Président détaille la liste des opérations concernées par cette autorisation :

Budget principal
Opérations d'investissement

Chapitres / opérations	Article / Objet	Pour mémoire Crédits inscrits dans ces opérations en Budget 2022	Autorisation 2023
Opération 9023 (siège communautaire)	21 – 2135 aménagement intérieur et installation photovoltaïque	2.000.000 €	940.000 €
	21- 2183 Matériel de bureau		50.000 €
Opération 9003 Aire d'accueil des gens du voyage	21- 2138 autres constructions	126.300 €	60.000 €
Opération 9013 Fonds médiathèque	21-2188 autres immobilisations corporelles	73.000 €	15.000 €
Opération 9015 Matériel école de musique	21 – 2188 autres immobilisations corporelles	39.000 €	5.000 €
Opération 9018 communication	21 – 2188 autres immobilisations corporelles	43.700 €	5.000 €
Opération 9017 urbanisme	20 – 2051 Concessions et droits similaires	20.000 €	10.000 €
Opération 9001 Matériel et mobilier	21 – 2183 Mobilier et informatique	60.000 €	15.000 €
Opération 9037 enfance jeunesse	21 – 2188 autres immobilisations corporelles	44.500 €	20.000 €
total			1.120.000 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 011-200035855-20221207-2022_153D-DE

2022-153

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget principal la liste des opérations d'investissement détaillées ci-dessus dans la mesure où elle représente moins de $\frac{1}{4}$ des crédits d'investissement 2022.

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget 2023.

DIT que l'état des dépenses engagées sur le fondement de cette délibération seront annexés au budget 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard GRIMAUD

Philippe GREFFIER